

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**VENDREDI 08 DECEMBRE 2017 à 19 h 30**

Présents : M. VANNIER Alain, M. POHER Jean-Claude, M. LEMAIRE Michel, Mme COLLEMARE Françoise, Mme HUCHER Béatrice, Mme BECQUET Laurence, Mme CARTIER Alice, M. POULAIN Alain.

M. AUBRY Bernard donne procuration à M. POHER Jean-Claude  
Mme LEBEC Sandra donne procuration à Mme COLLEMARE Françoise  
M. DIJON Michel donne procuration à Mme BECQUET Laurence.

Absent excusé : M. GUERARD Maurice

Absents : M. BOURDON Claude, Mme POTTIER Morgane, M. DUVEY Marc.

Mme CARTIER Alice donne lecture des grandes lignes du conseil municipal précédent pour mémoire.  
Pas d'observation.

**DELIBERATION APPROUVANT LES STATUTS DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE :**

L'Intercom Bernay Terres de Normandie a été créée par arrêté préfectoral du 28/09/2016 portant création de la Communauté de Communes issue de la fusion des Communautés de Communes de Broglie, Bernay, Brionne, Beaumesnil et Risle-Charentonne. Monsieur le Maire demande au conseil municipal si des observations sont émises au niveau des nouveaux statuts de la Communauté de Communes (Intercom Bernay Terres de Normandie), -statuts transmis la semaine dernière à chaque élu-.

Il donne lecture de la modification des statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et rappelle que ceux-ci doivent être validés et votés par les 80 conseils municipaux avant le 31 décembre 2017.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve le projet des statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Le conseil municipal demande que la commune se renseigne au niveau de l'organisation de chaque pôle (Brionne, Beaumesnil, Bernay, Broglie, Risle-Charentonne).

**PROPOSITION : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR LE CONTROLE ET L'ENTRETIEN DES HYDRANTS (SERPN) :**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de prestation de service pour le contrôle et l'entretien des hydrants proposée par le SERPN (Syndicat d'eau du Roumois), il rappelle que le SDIS n'assure plus le contrôle et la maintenance des hydrants et qu'il propose les services du SERPN.

Sur le territoire de la commune, 18 poteaux et 4 bouches incendie sont répertoriés.

M. AUBRY, Maire-Adjoint, s'est renseigné auprès d'autres sociétés susceptibles d'assurer le contrôle et l'entretien des hydrants.

Nous sommes en attente de devis d'autres sociétés. En conséquence, Monsieur le Maire propose de reporter la décision lors d'un prochain conseil municipal.

## **URBANISME : DELIBERATION POUR LA LEVEE DES ARTICLES L 111-3 à L 111-5 parcelle rue Taurin :**

Monsieur le Maire donne quelques infos sur le dossier d'urbanisme d'un administré, notamment la demande de CU opérationnel déposée le 27/04/2017 qui a obtenu un refus de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer en date du 20 novembre 2017.

Le pétitionnaire et la commune sont très surpris de cette réponse négative. En effet, les services de l'Etat jugent que le terrain situé rue Taurin est en dehors des parties actuellement urbanisées de la commune.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, que l'ancien propriétaire de cette parcelle de 22 360 m<sup>2</sup> (à l'origine), a obtenu plusieurs documents d'urbanisme positifs pour plusieurs terrains (lotissement de 17 lots - puis différentes demandes) dont 4 situés le long de la rue Taurin, notamment :

- CU (b) n° 7/2008 : 17 lots,
- CU (b) n° 13/2008 : 17 lots,
- CU (b) n° 10/2010 - DP n° 5/2010

L'administré a obtenu un permis de construire (PC N° 2/2011) pour la construction d'une maison individuelle et d'un garage sur la parcelle concernée en 2011. Il a construit le garage dans un premier temps. En fonction des événements de la vie, celui-ci a abandonné la construction de la maison individuelle (a acheté une autre maison). Suite à ce changement, il décide de vendre ce terrain à bâtir qu'il a acheté en terrain à bâtir et pour lequel il a obtenu un Permis de Construire.

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus et afin de rester cohérent avec les décisions positives prises sur les divers documents d'urbanisme déposés en Mairie, le Conseil municipal maintient que cette parcelle se trouve située dans une partie urbanisée de la commune, à proximité du bourg. Sachant que le terrain qui jouxte cette parcelle a également un CU b en cours de validité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal demande :

- o La levée des articles L. 111-3 à L. 111-5,
- o Que le pétitionnaire obtienne un CU positif.

## **DELIBERATION AUTORISANT LE LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT RD 156 :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune a confié la maîtrise d'œuvre à la Direction des Routes de Brionne (Ingénierie 27) pour les travaux d'assainissement en traverse de la RD 156. Le conseil municipal a validé la mission à Ingénierie 27 qui s'élève à la somme de 11 370 € TTC.

Suite aux différentes réunions de travail, Ingénierie 27 a fourni une estimation des travaux qui s'élève à la somme de **127 593.60 € TTC**, permettant de procéder au lancement de l'appel d'offres (somme inscrite au BP 2017 + complément BP 2018).

Après avoir pris connaissance du nouveau chiffrage et étudié les différents documents, le conseil municipal :

- ❖ **Autorise Monsieur le Maire à procéder au lancement de l'appel d'offres,**
- ❖ **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents en lien avec les travaux du marché.**

Monsieur le Maire donne lecture des dates et délais prévus pour le marché public de la RD 156 :

- **Vendredi 08 décembre 2017** : mise en ligne sur la plateforme dématérialisée du Conseil Départemental de l'Eure,
- **Lundi 15 janvier 2018** à 12 h 00 : délai maximum pour la remise des offres,
- **Mardi 16 janvier 2018** à 10 h 00 : ouverture des plis
- **Vendredi 02 février 2018** à 10 h 00 : commission voirie pour prendre connaissance du rapport d'analyse,
- Et à 19 h 30 : délibération du conseil municipal pour le choix de l'entreprise.

Un tableau récapitulatif du coût HT et TTC des travaux et des subventions est transmis à chaque conseiller municipal.

### **COMPTE-RENDU COMMISSION FINANCES :**

Plusieurs documents sont fournis :

- Situation provisoire des sections fonctionnement et investissement au 27.11.2017 (date commission),
- L'annuité des emprunts année 2018,
- La projection des annuités d'emprunts de 2013 à 2021,
- Et les projets 2018 ainsi que les restes à réaliser 2017.

M. POHER souhaite que soit construit un WC à la salle des jeunes.

Mme HUCHER renouvelle sa demande concernant le projet du terrain multisports (dépendant du devenir de l'école).

### **RENCONTRE AVEC LES ELUS DE LA NEUVILLE DU BOSC :**

M. VANNIER Alain, M. AUBRY Bernard, M. POHER Jean-Claude et Mme COLLEMARE Françoise se sont rendus au conseil municipal de la Neuville du Bosc le 24 novembre dernier. La Neuville du Bosc a toujours le même discours et refuse la moindre participation autre que celle déjà définie (frais cantine et scolaire). De plus elle ne souhaite pas supporter la créance d'une famille de la Neuville du Bosc que la commune d'Harcourt a assumé (2181 €). Le conseil municipal regrette ce comportement et cette situation figée (aucune possibilité de construire de futur projet).

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **❖ AXA Mutuelle Communale :**

La commune a été sollicitée par la Société AXA pour la proposition d'une mutuelle communale à ses administrés. Le conseil municipal décide de ne pas donner suite et ne veut pas favoriser une assurance plus qu'une autre.

#### **❖ VITRAUX EGLISE Notification Subvention :**

Le Conseil Départemental a accordé une subvention de 2652 € pour la restauration et protection des vitraux (baies 17 & 19). L'Atelier du Vitrail situé à Plasnes débutera ces travaux en mars 2018.

- ❖ **Demande de Mme Emilie PIERRE**, Directrice du Centre de Loisirs d'Harcourt, pour l'inscription de son fils à l'école d'Harcourt. Le conseil municipal donne son accord mais

souhaite qu'un courrier soit adressé à Mme PIERRE pour lui indiquer que cette inscription représente un coût pour la commune.

❖ **BONS NOEL ANCIENS :**

Le conseil municipal donne son accord pour l'augmentation de 0.50 € par bon (2 bons par anciens de + 65 ans, bon à 11 €).

❖ Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture pour une demande de dérogation au repos dominical pour les salons de coiffure : Les deux salons situés sur la commune seront ouverts les 24 & 31 décembre 2017. Le conseil municipal donne son accord pour la dérogation.

❖ Une soirée choucroute est organisée pour le financement de la classe de mer de l'école d'Harcourt le samedi 27 janvier 2018 à 19 h 30 à la salle des fêtes de la Neuville du Bosc.

❖ RAPPEL : Cérémonie des vœux de la Municipalité le vendredi 19 janvier 2018 à 18 h 30.

❖ LEMAIRE Michel informe :

○ Au cours des derniers mois, la compétence « voirie » de l'Intercom a installé des panneaux (Beauficel, rue Guilemâtre, etc...) et remplacé les « 45 » par des « 50 » dans les rues de la commune.

○ Il souhaite que la commune récompense davantage les administrés qui fleurissent leurs maisons (plus de prix).

○ Il indique qu'il a rencontré avec Monsieur le Maire un administré concernant un stockage de palettes, celui-ci s'est engagé à retirer d'autres palettes pendant les vacances de Noël.

○ Il fait part de la requête de M. SANDERS qui demande s'il est possible de nettoyer le chemin menant de la gare d'Harcourt à la route de la Pomme Dorée ainsi que celui dans le prolongement de cette même route jusqu'à la voie verte.

Mme HUCHER propose que soit organisée une journée citoyenne pour le nettoyage des chemins communaux.

❖ Mme COLLEMARE a rencontré la diététicienne de la société CONVIVIO avec la responsable de la cantine pour les menus, elle regrette que celle-ci quitte la société.

Le prochain conseil municipal aura lieu le **vendredi 12 janvier 2018.**

Fin de la réunion à 22 h 30.



A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. Lemaire".